



AGENTS DE CONDUITE

L'UNSA VOUS INFORME

RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Le 26 janvier dernier s'est tenue la réunion nationale d'attribution des contingents en niveaux pour les salariés du GPU pour l'exercice de notation 2022-2023. Cette année a été marquée par l'obtention de mesures spécifiques pour favoriser le déroulement de carrière des salariés, octroyées lors de la table ronde nationale NAO du 17 novembre 2021, reprises dans l'accord que l'UNSA-Ferroviaire a signé.

15 %

est le taux de la majoration du contingent final de niveaux négocié en 2022 pour l'exercice de notations 2022-2023.



#1 LE BILAN DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

D'une manière générale, l'exercice précédent se caractérise par une fin des embauches au statut et une diminution de l'effectif éligible.

CE QUE L'UNSA-FERROVIAIRE CONSTATE

- › **Une diminution régulière** des délais moyens de passage en niveaux et de l'ancienneté de l'effectif éligible, que ce soit pour les TB ou les TA.
- › **Une baisse de l'effectif** éligible des salariés du GPU de 1,8 % et plus particulièrement chez les agents de conduite TA avec - 19,8 % et - 7,3 % chez les agents de conduite TB. ...

L'OBJECTIF DE L'UNSA

Obtenir *a minima* le même pourcentage de niveaux que l'année passée en rapport avec les effectifs éligibles de cette année pour, ensuite, appliquer la majoration des 15 %.



#2 LES PROPOSITIONS DE L'ENTREPRISE

Les représentants de l'entreprise nous annoncent une diminution de 1,8 % du nombre de contingents octroyés cette année, justifiée selon elle par la baisse générale de l'effectif éligible.

LA PREMIÈRE PROPOSITION

- › 268 niveaux pour le TB3.
- › 59 niveaux pour le TA2.

Cette proposition n'est pas en adéquation avec nos revendications et est jugée inacceptable par notre délégation.

LA DEUXIÈME PROPOSITION

- › 280 niveaux pour le TB3.
- › 65 niveaux pour le TA2.

Cette proposition permet d'obtenir des taux équivalents à l'année précédente. À cela s'applique la mesure d'accroissement du contingent annuel en niveaux de 15 % du contingent final.

AVEC LA MAJORATION DE 15 %

- › 322 niveaux pour le TB3.
- › 75 niveaux pour le TA2. ...

Qualifications	Effectif	Effectif	Contingent 1 ^{re} proposition	Contingent 2 ^e proposition	Contingent final (hors 15 %)
	Éligible 2022	Éligible 2021	2022-2023	2022-2023	2022-2023
TA1 › TA2	186	232	59	64 (+ 5)	65 (+ 1)
TB2 › TB3	845	912	268	280 (+ 12)	280
TOTAL	1 031	1 144	327	344	345



Notre délégation a soulevé également le sujet de la répartition des contingents par CSE qui, sur les exercices précédents, a révélé un nombre conséquent d'iniquités.



La directrice de la performance nous répond qu'elle n'a pas la main sur la répartition et les conditions d'utilisation des contingents dans les périmètres régionaux et qu'elle s'interdit toute ingérence.

LA RÉPARTITION PAR CSE DES NIVEAUX 2022	TA	TB
CSE VOYAGEURS SIÈGE	-	1
CSE VOYAGEURS TGV EST L'EUROPÉENNE	-	1
CSE VOYAGEURS TGV AXE NORD	4	-
CSE VOYAGEURS TGV AXE SUD-EST	4	3
CSE VOYAGEURS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	16	30
CSE VOYAGEURS TER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1	9
CSE VOYAGEURS TER BRETAGNE	-	9
CSE VOYAGEURS TER CENTRE-VAL DE LOIRE	-	11
CSE VOYAGEURS TER GRAND EST	3	27
CSE VOYAGEURS TER HAUTS-DE-FRANCE	7	25
CSE VOYAGEURS TER NOUVELLE-AQUITAINE	-	21
CSE VOYAGEURS TER OCCITANIE	-	12
CSE VOYAGEURS TER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4	17
CSE VOYAGEURS TER PARIS NORMANDIE	1	14
CSE VOYAGEURS TER PAYS DE LA LOIRE	1	14
CSE VOYAGEURS TRANSILIEN LIGNES CNU	6	27
CSE VOYAGEURS TRANSILIEN LIGNES DR	1	14
CSE VOYAGEURS TRANSILIEN LIGNES EPT4	13	17
CSE VOYAGEURS TRANSILIEN LIGNES HBK	3	24
CSE VOYAGEURS TRANSILIEN LIGNES LAJ	1	26
CSE FRET*	10	21

*Chez FRET, la répartition de la majoration de 15 % n'est pas encore actée. L'UNSA-Ferroviaire sera reçue le 7 février 2022.

#3 LES MESURES DE REVALORISATION SALARIALE APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2022



La réévaluation des primes ne doit pas se limiter aux ADC d'un seul périmètre, mais bien à l'ensemble des conductrices et conducteurs du GPU.

#1 Une revalorisation annuelle uniforme de 220 € de la prime de travail a été attribuée à tous les salariés. À la traction, cela se traduit par la réévaluation de la « prime négociations salariales » de 0,92 € / jour (art. 5.2 b de la TT 00010 et art. 22.4 de la TT 00009). Elle passe de 1,51 € à 2,43 €.

- › Elle est payée par jour primé :
240 jours primés X 0,92 € = 220,80 € (pour un ADC à temps plein).
- › Sur la fiche de paie, elle apparaît dans la rubrique primes *autres accessoires garantis*.

#2 Une revalorisation complémentaire de 130 € du traitement est octroyée pour les salariés statutaires de la PR 4 à la PR 15 incluse et pour les contractuels dont le salaire de base est équivalent (soit jusqu'à 26 700 €).

- › Cela concerne tous les ADC au grade TA1, TA2, TB1 et TB2 ou équivalent pour les contractuels. Cette augmentation du traitement mensuel représente 10 € / mois (traitement versé sur 13 mois, PFA incluse).
- › À ce jour, la direction n'a toujours pas modifié les coefficients de rémunération des PR 4 à 15 pour y intégrer les 130 € d'augmentation du traitement de base dans les différents GRH 00131, GRH 00001, GRH 00389, etc. Elle n'est donc pas en mesure de les appliquer dès ce mois de janvier. Cela sera fait à partir de la paie d'avril 2022, avec le rattrapage du début d'année.

#3 La prime supplémentaire pour conduite des TGV a été revalorisée de 1,46 € (art. 2.6 de la TT 00010 et art. 8.1 de la TT 00009). Elle passe de 14,55 € à 16,01 €.

- › Cette réévaluation fait suite aux négociations lors des tables rondes organisées en novembre 2021, portant sur la rémunération des conducteurs TGV. L'UNSA a porté un grand nombre de propositions émanant de ses orientations syndicales ADC auprès de la Direction Voyages, afin de redynamiser, réévaluer et pérenniser les primes et indemnités. ...

RAPPEL

La prime supplémentaire pour conduite des TGV est payée par journée de service :

- › pour chacune des JS d'un roulement composé d'au moins 70 % de journées comportant au minimum une circulation TGV ;
- › aux seules JS comportant au minimum une circulation TGV dans les autres cas (roulement avec moins de 70 % de JS TGV ou JS en service facultatif).

